

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 72 (1984)

Heft: [6-7]

Artikel: Ne pas se substituer à Dieu

Autor: Viredaz, Aline

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NE PAS SE SUBSTITUER A DIEU

Beaucoup de femmes ne sont pas contentes du tout de la venue du Pape Jean-Paul II en Suisse au mois de juin prochain. Il n'a pas la cote auprès d'elles, à cause de ses prises de position jugées réactionnaires, notamment en matière de sexualité, plus précisément encore dans le domaine de la contraception. Jean-Paul II est-il le Pape de l'intolérance culpabilisatrice ?

D'abord une précision nécessaire : Jean-Paul II ne dit rigoureusement rien de plus ni de moins dans son exhortation apostolique *Familiaris Consortio* que Paul VI dans sa fameuse encyclique *Humanae Vitae*, qui fit tant de bruit au moment de sa publication : les moyens contraceptifs autres que « naturels » (calendrier, thermomètre) sont interdits. Moins sévèrement dit, ces méthodes contrecarrent la soif créatrice de Dieu, qui n'aura jamais entamé d'un iota ses inépuisables ressources aimantes.

On pensera : décidément, l'Eglise est incapable d'évoluer, de se mettre au goût du jour ! Cette réflexion mérite que soient expliquées les raisons profondes de cette continuité. Elle découle d'un acte de foi de base : c'est Dieu qui donne la vie. Pas besoin d'être pape pour comprendre qu'utiliser une contraception chimique ou mécanique, équivaut dans les faits — et non pas forcément dans l'intention ! Nuance de taille ! — à se substituer à Dieu pour décider soi-même de casser le processus de procréation. En revanche, il est sans doute plus facile d'être pape que femme pour renoncer à la pilule, au stérilet ou autre préservatif ! Voilà donc pour le principe, l'exigence, ou, vocabulaire moins enfermant, l'idéal. Et d'ailleurs, quelle femme n'accepterait pas 8 jours — ou même plus ! — d'abstinence par mois — sont-elles la majorité, celles qui s'éclatent 4, 5, 6 fois par semaine pen-

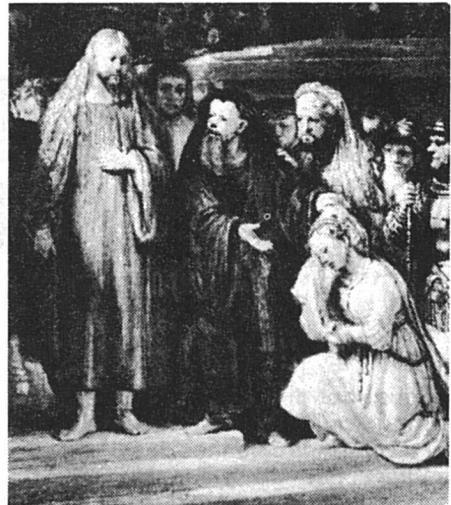
dant toute leur existence féconde ? — si cela lui permettait de jeter plaquettes et stérilet au panier ?

Mais, il y a la vie, ses pesanteurs, ses surprises ; des millions de femmes, qui, même croyantes et convaincues du bien-fondé des textes pontificaux, pour toutes sortes de motifs, momentanément ou définitivement, ne peuvent pas, ou plus, envisager d'être mères. Sont-elles alors vouées à la gémene éternelle ? L'affirmer serait contredire d'un coup tout l'enseignement évangélique, centré sur l'amour de Dieu pour les hommes et sa miséricorde infinie. Et Jean-Paul II aussi, tout comme ses prédécesseurs, a écrit des textes sur le pardon.

Mais — faut-il s'en étonner ? — ceux-ci n'intéressent que moyennement les media, et sont donc très peu connus du public et des fidèles. Ainsi, le génial message de rédemption contenu à chaque page de l'Evangile, et qui explose au jour de la Résurrection (Pâques) est-il fort peu répercuté actuellement. Et l'on a tendance à oublier que jamais le Christ ne condamne les personnes : il propose au monde de le suivre, il expose les exigences liées à cette alliance, condamne certains types d'agissements (et non pas leurs auteurs) contraires à celle-ci, et aime, donne sa vie, et pardonne inlassablement à ceux qui le choisissent.

Dans une allocution en septembre dernier, Jean-Paul II relevait que l'Esprit Saint, vient en renfort à ceux qui le sollicitent, lorsque les seules forces humaines ne suffisent pas pour accomplir le dessein de Dieu. C'est le mystère de la grâce. Encore faut-il y croire, au point de faire sienne cette affirmation ô combien bouleversante : « Rien n'est impossible à Dieu ». Le successeur de Pierre devrait bien redire cela aux catholiques en ce mois de juin.

Aline Viredaz



La femme adultère devant Jésus, Rembrandt, Londres, National Gallery (détail).

Anton décide de saisir l'occasion de la visite du pape pour ouvrir une réflexion et un dialogue sur des questions fondamentales troublant leur pratique quotidienne de chrétiens.

Au centre de leur lettre ouverte, le statut de la femme dans l'Eglise et l'opposition à son admission au sacerdoce perçue comme une discrimination. La « pétition », qui demande aussi la suppression du célibat obligatoire, recueille immédiatement de nombreuses signatures. La presse et la télévision s'étant largement fait l'écho de cette démarche, les témoignages d'encouragement affluent de Suisse et de l'étranger, émanant de catholiques, de prêtres et de théologiens, dont Hans Küng.

Quant aux quelques réactions négatives, portant souvent d'ailleurs sur la confusion entre dogme et droit canon, c'est certainement celle de leur évêque qui affecte le plus les initiants. D'emblée, celui-ci déclare se distancer d'un message dont il désapprouve la forme et le ton.

Ce message n'en parviendra pas moins à son destinataire, tant est irréversible ce mouvement d'opinion pour les « droits pléniers des baptisées » auquel les paroissiens de St-Anton ont donné une résonnance suisse, mais qui se manifeste également aux USA où les religieuses font depuis longtemps parler d'elles (cf. ci-dessus l'article d'Odile Gordon-Lennox) et à travers des organisations comme « Femmes et hommes dans l'Eglise », fondée en 1970 ou l'« Alliance internationale Jeanne d'Arc », née en Angleterre, en 1911.

Le courant passera-t-il à Lucerne entre ces catholiques et Jean-Paul II, qui vient d'exiger des évêques américains « que l'évêque prouve ses capacités de pasteur et de guide en retirant son soutien à tous ceux qui activent l'admission de la femme au sacerdoce au nom du progrès, de la justice et de la miséricorde » ?

Michèle Michelloc

« TRES CHER JEAN-PAUL II... »

Alors que Lucerne prépare la visite officielle de Jean-Paul II pour la mi-juin, le conseil de paroisse de St. Anton, dans la même ville, rassemblait activement au mois de mai les dernières signatures d'une action « lettre au pape » lancée à travers la Suisse.

A l'origine de cette démarche, une communauté en quête de prêtre, confrontée à la pénurie sacerdotale et le sentiment de certaines paroissiennes que le moment propice est arrivé pour poser fermement la question de la place de la femme dans l'Eglise catholique.

Jamais celle-ci n'a, en effet, admis l'accès des femmes à la prêtrise. La Con-

grégation pour la doctrine de la foi, en 1977, et Jean-Paul II, en 1979, l'ont exclu. Le nouveau droit canon, en vigueur dès 1983 (cf. ci-dessus l'article de Perle Bugnion-Secretan), reprend sur ce plan, à la lettre, l'ancien article de 1918 : « Seul l'homme baptisé reçoit validement l'ordination sacrée ». Nombreux sont pourtant les théologiens actuels admettant qu'aucun argument théologique ne justifie cette exclusion considérée comme une altération de l'enseignement du Christ, alors qu'elle est « d'origine divine » pour le Vatican.

Soutenant l'initiative de ses membres féminins, le Conseil de paroisse de St-